

Justificatifs nécessaires :

Votre pièce d'identité

Pour souscrire, vous devez pouvoir justifier de votre identité avec une pièce d'identité en cours de validité.

Vous pouvez nous transmettre au choix :



Carte nationale d'identité



Passport



Titre de séjour



Permis de conduire français

Si vous êtes de nationalité française :

- Le recto/verso de votre Carte Nationale d'Identité en cours de validité ou,
- Les 2 pages intérieures de votre passeport en cours de validité où figurent votre Nom et Prénom, ainsi que votre signature ou,
- Le recto/verso de votre permis de conduire français en cours de validité (uniquement s'il s'agit d'un permis de conduire français mis en circulation depuis le 16 septembre 2013).

Si vous êtes ressortissant de l'Union Européenne, de l'Espace économique européen ou de la Suisse :

- Le recto/verso de votre Carte Nationale d'Identité de votre pays d'origine en cours de validité ou,
- Les 2 pages intérieures de votre passeport en cours de validité où figurent votre Nom et Prénom, ainsi que votre signature ou,
- Le recto/verso de votre titre de séjour français en cours de validité.

Si vous êtes de nationalité étrangère (hors UE/EEE/Suisse) :

- Le recto/verso de votre Carte Nationale d'Identité de votre pays d'origine en cours de validité ou,
- Les 2 pages intérieures de votre passeport en cours de validité où figurent votre Nom et Prénom, ainsi que votre signature ou,
- Le recto/verso de votre titre de séjour (carte de séjour française, carte de résident) en cours de validité.



Nous n'acceptons pas :

- Les cartes d'identité avec une date de validité expirée,
- Les passeports avec une date de validité expirée,
- Les titres de séjour avec une date de validité expirée,
- Les titres de séjour émis par d'autres pays que la France,
- Les permis de conduire Français mis en circulation avant le 16 septembre 2013,
- Les permis de conduire étrangers.

Votre avis d'imposition ou justificatif de domicile

Pour souscrire, vous devez habiter en France métropolitaine ou dans les départements et territoires d'outre-mer*.

* Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte, Wallis et Futuna, Polynésie française, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Nouvelle-Calédonie et Saint-Pierre-et-Miquelon, Terres australes et antarctiques françaises.

En transmettant les pages de votre dernier avis d'imposition ou de non imposition, vous obtenez les plafonds de votre carte bancaire adaptés à votre situation et accélérez l'ouverture de votre compte.

Munissez-vous d'un justificatif de domicile à votre nom, au choix :

- Une facture ou attestation du fournisseur internet de moins de 3 mois,
- Une facture ou attestation d'électricité de moins de 3 mois ou un échéancier en cours de validité,
- Une facture ou attestation d'eau de moins de 3 mois ou un échéancier en cours de validité,
- Une facture ou attestation de gaz de moins de 3 mois ou un échéancier en cours de validité,
- Une facture ou attestation du téléphone fixe de moins de 3 mois,
- La dernière quittance de loyer délivrée par un professionnel type agence immobilière ou HLM.



Nous n'acceptons pas :

- Les factures de téléphone mobile,
- L'avis d'imposition à la taxe foncière,
- Les quittances de loyer manuscrites délivrées par un particulier,
- Les contrats ou attestations d'assurance habitation ou auto,
- Le justificatif de domicile au nom de votre société (compte auto-entrepreneur),
- L'attestation d'hébergement.